

est porté au compte des différentes entreprises.

Chaque semaine, M. Pagé remet au contrôleur de la comptabilité du chantier un état de la quantité de la peinture ayant servi à tels et tels travaux. Il a ainsi à sa disposition une certaine quantité de peinture dont il a pris un peu pour la maison de M. Lanctôt. Il était entendu que la peinture devait être remplacée. Elle l'a été ou le prix en a été versé. Quant à la question de paiement, on ne saurait dire qu'il y a eu vol ou complot criminel.

Le représentant de la division Sainte-Anne a tenté de prouver que, dans les circonstances, il y a eu vol, et ce mot se trouve dans les accusations portées par le représentant de Champlain (M. Blondin). Cependant je suis persuadé, et je suis certain que la plupart des membres de la Chambre le sont aussi, qu'il n'a pas été prouvé qu'il y a eu vol dans les circonstances. Qu'est-ce qui constitue un vol? L'intention de frauder. A-t-on prouvé que quelqu'un a eu l'intention de frauder? Non, certes. Y a-t-il eu intention de voler? Non, assurément; il est impossible de dire qu'un crime a été prouvé.

Quelle est aujourd'hui la situation? La minorité a présenté un rapport signé par les représentants de Jacques-Cartier (M. Monk) et d'Hamilton (M. Barker). Ceux-ci disent-ils dans leur rapport qu'il y a eu crime, qu'il y a eu vol? Nullement, ils déclarent simplement qu'on a porté atteinte à l'indépendance du Parlement.

M. BARKER: Nous avons dit que c'était illégal.

L'hon. M. BRODEUR: Mais ils ne disent pas que c'est un délit; ils ne disent pas que c'est un vol; ils ne disent pas que l'accusation portée par le député de Champlain a été prouvée. Le député de Champlain a porté l'accusation qu'il y avait eu vol. L'honorable député de Hamilton ne dit pas cela, et je serais grandement surpris s'il disait présentement que dans les circonstances il y a eu vol. Comment se fait-il que ces accusations de vol ne sont pas soutenues? Le ministre de la Justice a montré d'une façon bien claire qu'il n'y a pas eu de violation de la loi concernant l'indépendance des membres du Parlement et après son discours le député de Sainte-Anne a découvert que la motion présentée par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) ne pouvait pas soutenir la critique. Les honorables membres de la gauche ont commencé par porter des accusations de larcin et de vol. Or, je dis qu'il n'y a absolument rien dans la preuve qui justifie cette accusation, soit à l'égard du contre-maître, soit à l'égard de M. Lanctôt. Pourquoi M. Lanctôt est-il poursuivi aujourd'hui? Pourquoi ces accusations ont-elles

été portées contre lui? Naturellement, nous ne devons pas refuser de recevoir des renseignements, de quelque source qu'ils nous viennent. Mais qui a porté ces accusations contre M. Lanctôt? Quels sont ceux qui sont allés trouver le député de Champlain, et l'ont pressé de porter ces accusations contre le député de Richelieu? C'est un fait bien connu que si M. Lanctôt avait consenti à obtenir que le département de la Marine et des Pêcheries fit des achats d'une certaine personne dont les lettres sont au dossier dans cette cause, si M. Lanctôt avait voulu appuyer les prétentions de celui qui voulait faire chanter le département, qui voulait obtenir du département une commande que nous ne voulions pas lui donner, aucune accusation n'aurait été portée contre M. Lanctôt. Les honorables députés qui ont suivi cette enquête savent qu'une certaine personne demandait que le département lui accordât une entreprise; il voulait vendre certaines machines dont nous n'avions pas besoin; j'ai dit au député de Richelieu que nous n'achèterions pas ces machines. Cet homme se nomme Lamoureux, et M. Lanctôt lui fit savoir que le département de la Marine n'achèterait pas ces machines parce qu'elles ne lui étaient d'aucune utilité.

M. PAQUET: A quelle date?

L'hon. M. BRODEUR: Vers le mois de septembre et octobre, et aussi en novembre. Que fait alors M. Lamoureux? Le 23 novembre 1910 il écrit une lettre que nous trouvons à la page 185 de la preuve. Voici ce qu'il dit:

Mon cher Adélar, — Quelle nouvelle m'apporteras-tu samedi? Tu auras vu le ministre, je suppose. Je compte sur toi pour m'apporter une réponse favorable.

Si le ministre refuse de m'accorder ce que je lui demande, après m'avoir fait des promesses, et après avoir entendu ce qu'il m'a dit; s'il refuse, dis-je, je te déclare, mon cher Lanctôt, que je serai obligé d'attaquer fortement, et de mettre à jour des choses qu'il me répugne de mettre à jour; ma détermination est arrivée à son plus haut degré, quelles qu'en soient les conséquences.

Fais de ton mieux, mon cher Lanctôt, parce qu'un refus aura certainement de graves conséquences. Tu as assez en main pour faire céder le ministre, s'il tient parole et ce qu'il a écrit, comme je ne doute pas qu'il le fera.

Ton tout dévoué,

(Signé): J. O. LAMOUREUX.

Voici une lettre qui parle clairement. Il dit dans cette lettre que j'avais promis d'acheter ses machines. J'ai vu la personne quelque temps après je lui dis: Sur quoi vous basez-vous pour dire que je vous ai fait une promesse? Vous savez que j'ai refusé tout le temps d'acheter vos machines, parce que nous n'en avons pas besoin. Il répondit: C'est vrai mais j'ai dit cela pour engager M. Lanctôt à faire plus d'instances encore auprès de vous, et à l'induire à tra-